



Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 30 Juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 Juin 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique MEUNIER - Maire.

Membres présents :

Mme MEUNIER - Maire, M. AVRIL, Mme REYNAUD, M. RIGOUX, Mme FOURNIALS, M. MAZERON, Mme BELONIE, M. TONUS, Mme CLAUD, M. PRIMAULT, Mme PATRAUD - Maires adjoints
Mme VAMECK, M. POUYADOUX, M. LABORIE, M. MANIERE, M. SOULARUE, Mme COMBESCOT, Mme AUCLAIR, Mme TARDIEU, M. LEMIERE, Mme BOUDIE, M. BARLOT, M. ELY, Mme DENIS, M. NEYRET, Mme WINNY, Mme BENOIT, Mme MOREL - Conseillers Municipaux

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme LENGRENEY (à Mme MEUNIER) ; M. HYLLEIRE (à Mme REYNAUD) ; M. DELNAUD (à Mme CLAUD) ; M. FISCHER (à M. BARLOT) ; M. PERETTI (à M. RIGOUX).

Membre absent excusé :

M. DESCAMPS.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Madame Annie REYNAUD, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

-Approuvé à l'unanimité-

➤ **Informations de Madame LE MAIRE :**

- Absence excusée de Monsieur DESCAMPS aux réunions, due à des problèmes de santé.
- Résolutions des problèmes rencontrés par certains élus relatifs à l'extranet « CLOUD ».
- Action « Défi citoyen » dans les groupes scolaires – Le projet retenu est celui de l'école élémentaire de la Grande Borie intitulé « MONSIEUR STOP MEGOTS ».

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MAI 2016

-Approuvé-

DECISIONS

Dix-huit décisions ont été prises par Madame le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. N°V-2016/46 – Avenant au contrat pour la passation d'un marché relatif à la fourniture et la maintenance de deux copieurs avec la Société CAPEA - concernant la prolongation du contrat pour 12 mois, soit du 09 décembre 2015 au 08 décembre 2016 pour les CANON IRA 5030i et IRA 5035i.

Coût de la prestation : le montant de la prestation demeure inchangé.

Référence : décision n°V-10/77 du 22/10/2015 pour un montant de 10 290,38 € TTC pour le lot 1 et 12 806,77 € TTC pour le lot 2.

2. N°V-2016/47 – Contrat de location d'un appartement situé Rue de la Bascule – Venarsal à Malemort à Monsieur Philippe SOULARUE.

Durée : le présent contrat est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2021.

Recette : loyer mensuel de 377 €.

3. N°V-2016/48 – Contrat de location d'un appartement situé Rue de la Bascule – Venarsal à Malemort à Madame et Monsieur BOUCHARREL.

Durée : le présent contrat est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2021.

Recette : loyer mensuel de 243 €.

4. N°V-2016/49 – Contrat de maîtrise d'œuvre avec le Bureau d'Etudes DEJANTE, pour la réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales RD 2089.

Durée : le présent contrat est valable pour la durée totale de réalisation de l'opération, pour un délai débutant à partir du mois de juillet 2016 jusqu'en mars 2018, soit 1 an et 8 mois.

Coût : 14 965 € HT.

5. N°V-2016/50 – Contrat avec la société SOCOTEC pour un diagnostic solidité d'une construction existante : Complexe rural à Venarsal (Malemort), pour le remplacement de la toiture de la véranda.

Durée : la présente convention est valable 3 mois à compter du 12 mai 2016.

Coût : 600 € HT.

6. N°V-2016/51 – Convention de prestation de services pour 2015/2016 avec l'Association Profession Sport Limousin, pour une animation de danse sur les temps périscolaires, les lundis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Durée : la présente convention est valable du 25 avril au 24 juin 2016.

Coût : 41 € TTC/heure, soit un total de 492 €.

7. N°V-2016/52 – Onze avenants n°1 relatifs aux onze lots composant le marché de travaux pour l'extension du groupe scolaire de Puymaret, avec les entreprises correspondantes à ces lots, pour un prolongement du délai des travaux, à savoir une durée d'exécution modifiée de 10 mois (durée initiale 8 mois).

Coût : inchangé.

Références : décisions n°V-2015/94 (lot 1 avec la SARL Parouteau Entreprise), V-2015/95 (lot 2 avec la SAS Dubois et Associés), V-2015/96 (lot 3 avec la Société Métallique Française), V-2015/97 (lot 4 avec les Ets Foussat SARL), V-2015/98 (lot 5 avec l'Entreprise Chouzenoux), V-2015/99 (lot 6 avec la SAS Dubois et Associés), V-2015/100 (lot 7 avec la Société Intérieur Concept), V-2015/101 (lot 8 avec la SAS Dubois et Associés), V-2015/102 (lot 9 avec la Société Teknisols), V-2015/103 (lot 10 avec la SARL Bergeval Electricité), V-2015/104 (lot 11 avec la SARL Coudre Marcel) – en date du 29 septembre.

8. N°V-2016/53 – Marché public avec l'Agence COMEVENTS pour l'assistance à la création et à la maintenance du site Internet de la Commune de Malemort.

Dates : le présent marché est conclu pour une période de 1 an, et sera renouvelé tacitement par période de 1 an, sans pouvoir excéder 4 ans.

Coût : Mise en place + PSE 1 + PSE 2 : 9 756 € TTC

Hébergement et maintenance annuelle : 1 526,40 € TTC à partir de la deuxième année

PSE 3 : montant annuel sur décision du pouvoir adjudicateur : 1 080 € TTC.

9. N°V-2016/54 – Cessions et dons de matériels informatiques.

Recettes : 925 €

Le service informatique a proposé à la réforme une trentaine de postes informatiques. Ces ordinateurs, âgés de 5 à 6 ans, n'étaient plus adaptés aux usages actuels. Une vente aux enchères a été organisée au sein des salariés de la collectivité et 12 ordinateurs ont été attribués. Un poste a été repris par une entreprise à l'occasion de son renouvellement. Le matériel restant a été offert aux Restaurants du Cœur.

10. N°V-2016/55 – Recrutement accroissement temporaire d'activité – pour le service jeunesse.

Période de recrutement	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service	Fonctions	Répartition temps de travail
Du 04 juin au 01 juillet 2016	1	12h/35h	Animation et encadrement des enfants : activités périscolaires	Du lundi au vendredi

Référence : délibération n°V-20160114/37 du 14 janvier 2016 autorisant Madame le Maire à recruter et à signer les contrats de recrutements pour des agents d'animation.

11. N°V-2016/56 – Contrat de location avec Monsieur Alain BELHOMME, en vue de la location d'une parcelle de terrain située avenue du 15 août 1944 à Malemort (BN n°289 de 8 247 m²).

Durée : le présent contrat est consenti pour une durée de 1 an renouvelable tacitement deux fois, à compter du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2019.

Recette : la location est consentie à titre gracieux car elle permet à la collectivité de s'affranchir des contraintes de fauchage du terrain.

12. N°V-2016/57 – Convention avec la société SOCOTEC pour des diagnostics immobiliers avant démolition d'une grange et d'une maison d'habitation situées avenue du 15 août 1944 à Malemort.

Durée : la présente convention est valable 3 mois à compter du 02 juin 2016.

Coût : 700 € HT.

➤ Marché pour des travaux de réhabilitation au groupe scolaire de la Grande Borie, pour une durée de 4 semaines du 11 juillet au 05 août 2016 :

13. N°V-2016/58 – Lot 1 : maçonnerie – avec la société INTERIEUR CONCEPT pour un montant de 1 131 € TTC.

14. N°V-2016/59 – Lot 2 : peinture – avec la société INTERIEUR CONCEPT pour un montant de 2 605,20 € TTC.

15. N°V-2016/60 – Lot 3 : faux plafonds/agencement – avec la société INTERIEUR CONCEPT pour un montant de 2 773,20 € TTC.

16. N°V-2016/61 – Lot 4 : électricité – avec la société SOBEL pour un montant de 2 529,98 € TTC.

17. N°V-2016/62 – Lot 5 : revêtements de sols – avec la société INTERIEUR CONCEPT pour un montant de 6 011,28 € TTC.

18. N°V-2016/63 – Marché de prestation avec la SAS AUTERIE ARTIFICES pour un spectacle pyrotechnique sonorisé.

Date : jeudi 14 juillet 2016.

Coût : 14 000 € TTC.

I – AFFAIRES FINANCIERES

V-20160630/102 : Constitution d'un groupement de commandes_avec la Ville de Brive – CABB – CCAS de Brive – Ville de Larche et la Commune de Malemort pour l'achat de fournitures administratives et de bureau

Rapporteur : Madame LE MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la convention constituant le groupement de commandes entre la Ville de Brive, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, le CCAS de Brive et les Villes de Larche et de Malemort.
- **DESIGNE** Madame BELONIE comme élue titulaire et Monsieur AVRIL, élu suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la ville pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement correspondante.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés à intervenir.

V-20160630/103 : Constitution d'un groupement de commandes_avec la Ville de Brive – CCAS de Brive – Ville de Turenne – Ville de Brignac la Plaine – Ville d'Allasac et la Commune de Malemort pour les locations ponctuelles de véhicules et matériels

Rapporteur : Madame LE MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la convention constituant le groupement de commandes entre la Ville de Brive, le CCAS de Brive et les Villes de Turenne, de Brignac la Plaine, d'Allasac et de Malemort.
- **DESIGNE** Monsieur RIGOUX comme élu titulaire et Monsieur AVRIL, élu suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la ville pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement correspondante.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés à intervenir.

V-20160630/104 : Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Brive – CABB - CCAS de Brive et la Commune de Malemort pour les télécommunications

Rapporteur : Madame LE MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la convention constituant le groupement de commandes entre la Ville de Brive, de Malemort, le CCAS de Brive et la CABB.
- **DESIGNE** Madame MEUNIER, Maire, élue titulaire et Madame BELONIE, élue suppléante parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la ville pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement correspondante.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés à intervenir.

V-20160630/105 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – actualisation et exonération

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** de maintenir l'exonération des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7 m².
- **DECIDE** de maintenir l'exonération des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leur superficie est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale au plus à 12 m².
- **ADOpte** les tarifs de la TLPE pour 2017 et **RAPPELLE** les tarifs pour 2016, comme ci-dessous :

		2014	2015	2016	2017
Enseignes	0 à < 7 m ²	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	7 à < 12 m ² Enseignes scellées au sol	20.20€	20.40€	20.50€	20.50€
	7 à < 12 m ² Enseignes non scellées au sol	20.20 €	20.40 €	0.00 €	0.00€
	12 à < 50 m ²	40.40 €	40.80 €	41.00 €	41.00€
	> 50 m ²	80.80 €	81.60 €	82.00 €	82.00€
Dispositifs publicitaires & préenseignes	Supports numériques				
	< 50 m ²	60.60 €	61.20 €	61.50 €	61.50€
	> 50 m ²	121.20 €	122.40 €	123.00 €	123.00€
	Supports non numériques				
	< 50 m ²	20.20 €	20.40 €	20.50 €	20.50€
	> 50 m ²	40.40 €	40.80 €	41.00 €	41.00€

V-20160630/106 : Décision modificative

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la décision modificative dont les écritures sont retracées ci-dessous :

Chapitre nature	Compte d'exécution	Fonction	Opérations	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	615221- entretien de bâtiments	020		44 400.00 €	
74 -Dotations et participations	7411 - DGF	01			14 178.00 €
74 -Dotations et participations	74121 - Dotation de Solidarité Rurale	01			5 180.00 €
74 -Dotations et participations	74127 - Dotation Nationale de Péréquation	01			25 042.00 €
total section de fonctionnement				44 400.00 €	44 400.00 €
21 - Immobilisations corporelles	21312 - bâtiments scolaires	20	aires de jeux écoles	18 000.00 €	
13 - Subventions d'investissement	1328 - autres	20	aires de jeux écoles		7 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	21312 - bâtiments scolaires	20	travaux 2016	-1 000.00 €	
21 - Immobilisations corporelles	2111 - terrains nus	20	achat de terrains	-10 000.00 €	
21 - Immobilisations corporelles	2183 - matériels de bureau	020	matériels informatique 2016	925.00 €	
024 - Produits des cessions		01			925.00 €
total section d'investissement				7 925.00 €	7 925.00 €
total décision modificative				52 325.00 €	52 325.00 €

V-20160630/107 : Admission en non-valeur et extinction de créance

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ADMET** en non-valeur la somme de 1 179,92 Euros pour la liste n°213 733 0512.
- **ACCORDE** des remises gracieuses pour un total de 371,25 Euros pour la liste n°213 271 0212.

V-20160630/108 : Acceptation d'un don et réaffectation à 3 écoles élémentaires

Rapporteur : Monsieur MAZERON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ACCEPTÉ** ce don de 1 042 €.
- **DECIDE DE LE REVERSER** en attribuant une subvention aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

- Ecole élémentaire de la Grande Borie – 348 €
- Ecole élémentaire de Jules Ferry – 348 €
- Ecole élémentaire de Pymaret – 348 €

V-20160630/109 : Actualisation des tarifs scolaires et périscolaires

Rapporteur : Monsieur MAZERON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **27 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** :

- **ADOPTE** les tarifs des accueils de loisirs présentés ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Demi-journée

tranches	quotients	Territoire				Hors Territoire	
		tarif brut	aides CAF ou CCAS	tarif net Malemort	tarif net autres	tarif brut	tarif net
A	1 à 301	3.79 €	3.50 €	0.29 €	0.29 €	4.35 €	0.85 €
B	301 à 501	3.52 €	2.50 €	1.02 €	1.02 €	4.12 €	1.62 €
C	501 à 702	3.24 €	1.50 €	1.74 €	1.74 €	3.89 €	2.39 €
D	702 à 901	3.69 €	1.00 €	2.69 €	3.69 €	4.43 €	4.43 €
E	901 à 1101	4.14 €	0.50 €	3.64 €	4.14 €	4.97 €	4.97 €
F	1101 à 1301	4.59 €		4.59 €	4.59 €	5.51 €	5.51 €
G	1301 à 1501	5.27 €		5.27 €	5.27 €	6.32 €	6.32 €
H	1501 à 1701	5.94 €		5.94 €	5.94 €	7.13 €	7.13 €
I	1701 à 1901	6.62 €		6.62 €	6.62 €	7.94 €	7.94 €
J	1901 à 2101	7.52 €		7.52 €	7.52 €	9.02 €	9.02 €
K	2101 à ...	8.42 €		8.42 €	8.42 €	10.10 €	10.10 €

Demi-journée + repas

tranches	quotients	Territoire				Hors Territoire	
		tarif brut	aides CAF ou CCAS	tarif net Malemort	tarif net autres	tarif brut	tarif net
A	1 à 301	4.41 €	3.50 €	0.91 €	0.91 €	5.09 €	1.59 €
B	301 à 501	4.19 €	2.50 €	1.69 €	1.69 €	4.92 €	2.42 €
C	501 à 702	3.96 €	1.50 €	2.46 €	2.46 €	4.75 €	3.25 €
D	702 à 901	4.51 €	1.00 €	3.51 €	4.51 €	5.41 €	5.41 €
E	901 à 1101	5.06 €	0.50 €	4.56 €	5.06 €	6.07 €	6.07 €
F	1101 à 1301	5.61 €		5.61 €	5.61 €	6.73 €	6.73 €
G	1301 à 1501	6.44 €		6.44 €	6.44 €	7.72 €	7.72 €
H	1501 à 1701	7.26 €		7.26 €	7.26 €	8.71 €	8.71 €
I	1701 à 1901	8.09 €		8.09 €	8.09 €	9.70 €	9.70 €
J	1901 à 2101	9.19 €		9.19 €	9.19 €	11.02 €	11.02 €
K	2101 à ...	10.29 €		10.29 €	10.29 €	12.34 €	12.34 €

Journée + repas

tranches	quotients	Territoire				Hors Territoire	
		tarif brut	aides CAF ou CCAS	tarif net Malemort	tarif net autres	tarif brut	tarif net
A	1 à 301	8.20 €	7.00 €	1.20 €	1.20 €	9.44 €	2.44 €
B	301 à 501	7.70 €	5.00 €	2.70 €	2.70 €	9.04 €	4.04 €
C	501 à 702	7.20 €	3.00 €	4.20 €	4.20 €	8.64 €	5.64 €
D	702 à 901	8.20 €	2.00 €	6.20 €	8.20 €	9.84 €	9.84 €
E	901 à 1101	9.20 €	1.00 €	8.20 €	9.20 €	11.04 €	11.04 €
F	1101 à 1301	10.20 €		10.20 €	10.20 €	12.24 €	12.24 €
G	1301 à 1501	11.70 €		11.70 €	11.70 €	14.04 €	14.04 €
H	1501 à 1701	13.20 €		13.20 €	13.20 €	15.84 €	15.84 €
I	1701 à 1901	14.70 €		14.70 €	14.70 €	17.64 €	17.64 €
J	1901 à 2101	16.70 €		16.70 €	16.70 €	20.04 €	20.04 €
K	2101 à ...	18.70 €		18.70 €	18.70 €	22.44 €	22.44 €

 PASS ALSH de la CAF
aides du CCAS de Malemort

- **MAINTIENT** les autres tarifs des services périscolaires et scolaires à leur niveau de 2015-2016.

V-20160630/110 : Approbation de la répartition « dérogatoire libre » du FPIC

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la proposition de la CABB sur le mode de répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2016 qui consiste en une prise en charge de cette contribution à hauteur de 253 112 € par la Communauté d'Agglomération et à laisser à la charge des communes la somme de 269 641 €, soit 20 553 € pour la Commune de Malemort.

II – PERSONNEL

V-20160630/111 : Reconduction de l'adhésion à l'assurance chômage

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE ET AUTORISE** la signature d'un contrat avec l'URSSAF pour poursuivre l'adhésion au régime d'assurance chômage des employeurs publics, à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce contrat se substituant aux contrats existants auprès des anciennes communes de Malemort-Sur-Corrèze et de Venarsal.
- **AUTORISE** la commune de Malemort à verser l'ensemble des contributions destinées à la couverture des dépenses relatives au financement de l'assurance-chômage.

V-20160630/112 : Création d'emploi

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **CREE à compter du 1^{er} septembre 2016** :
 - Un emploi à temps non complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20/35 (20:0mn/35h).
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.
- **DIT** que les crédits sont prévus aux budgets 2016 et suivants.

V-20160630/113 : Modifications du temps de travail des emplois

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** de porter, à compter du 1^{er} septembre 2016 :
 - de 33,37 centièmes/35 soit 33:22 mn/35 h (temps de travail initial) à 35 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique territoriale de 2^{ème} classe ;
 - de 32,43 centièmes/35 soit 32:26 mn/35 h (temps de travail initial) à 35 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique territoriale de 2^{ème} classe ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.
- **DIT** que les crédits sont prévus aux budgets 2016 et suivants.

V-20160630/114 : Créations d'emplois pour accroissement temporaire d'activité sur les temps périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour assurer l'animation et l'encadrement des enfants durant les activités périscolaires et extrascolaires, comme suit :

Période de recrutement	Fonction	Grade	Temps de travail (/35)		Nombre d'emplois
			En centièmes	En h et mn	
Du 01 septembre 2016 au 31 août 2017	Animateur	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	35	35	2
			29,71	29:42	2
			29,04	29:2	2
			20,33	20:19	2
Du 01 septembre 2016 au 27 juillet 2017	Animateur	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	15,52	15:31	2
			16,24	16:14	2
			10,88	10:52	2
			19,44	19:26	2
Du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017	Animateur	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	4,13	4:7	2
			3,95	3:56	2

- **FIXE** la rémunération des agents sur la base du 1^{er} échelon du grade de nomination.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016 et seront prévus au budget 2017.

V-20160630/115 : Suppressions d'emplois

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **SUPPRIME** à compter du 1^{er} juillet 2016 les emplois comme suit :

Filière	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire du poste fixée par délibération en centième	Durée hebdomadaire du poste fixée par délibération en hr/mn
Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	35,00	35:0
Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	35,00	35:0
Animation	C	ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CLASSE	35,00	35:0
Animation	C	ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CLASSE	35,00	35:0
Animation	C	ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CLASSE	35,00	35:0
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	33,00	33:0
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	35,00	35:0
Technique	C	AGENT DE MAÎTRISE	35,00	35:0
Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE	35,00	35:0
Administrative	B	REDACTEUR	35,00	35:0
Technique	B	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	35,00	35:0
Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	35,00	35:0
Médico-Sociale	C	AGENT TERRITORIAL SPECIALISE ECOLES MATERNELLES DE 1ère CLASSE	35,00	35:0
Médico-Sociale	C	AGENT TERRITORIAL SPECIALISE ECOLES MATERNELLES DE 1ère CLASSE	35,00	35:0
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	25,73	25:43
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	18,00	18:0
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	35,00	35:0
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	35,00	35:0
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CLASSE	33,65	33:38
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	19,69	19:41
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	28,62	28:37

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

V-20160630/116 : Attribution de titres restaurant

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **UNIFORMISE** à compter du 1^{er} juillet 2016 l'attribution des titres restaurant à l'ensemble des agents de Malemort, selon le règlement d'attribution.
- **DIT** que la dépense est inscrite aux budgets 2016 et suivants Chapitre 012 et Article 6488 (autres charges de personnel).

V-20160630/117 : Participation de la collectivité à la protection complémentaire des agents santé et prévoyance

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

L'assemblée délibérante de la commune de Malemort-Sur-Corrèze avait décidé :

- DE PARTICIPER, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance ;
- DE FIXER le montant mensuel de la participation à 6,20 € (brut) par agent employé par la collectivité quel que soit son statut (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public et de droit privé) qui souscrit à un contrat labellisé ;
- DE PARTICIPER avec effet au 1^{er} juin 2014, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, dans le domaine de la complémentaire santé ;
- DE FIXER le montant mensuel de la participation financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel différencié suivant le quotient familial comme suit, les agents qui ne communiqueront pas leur avis d'imposition se voyant attribuer le montant de participation le plus bas :

<u>Tranche Quotient Familial</u>	<u>QUOTIENTS</u>	<u>Montant participation</u>
Tranche A	0 à 4 812	13,00 €
Tranche B	4 813 à 6 160	12,00 €
Tranche C	6 161 à 7 892	11,00 €
Tranche D	7 893 à 9 817	10,00 €
Tranche E	9 818 à 10 972	9,00 €
Tranche F	10 973 à 12 127	8,00 €
Tranche G	Supérieur à 12 128	7,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **UNIFORMISE** à compter du 1^{er} juillet 2016 pour tous les agents de Malemort dont ceux issus de Venarsal, les participations en complémentaire santé et prévoyance, de façons équivalentes à celles décrites ci-dessus pour les agents issus de Malemort-Sur-Corrèze.
- **DIT** que la dépense est inscrite aux budgets 2016 et suivants.

V-20160630/118 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **RETIENT** un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des grades appartenant aux cadres d'emplois de la filière administrative, technique, animation, médico-sociale, culturelle et sportive.
- **DIT** que les crédits sont prévus aux budgets.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

V-20160630/119 : Sectorisation : complément apporté aux périmètres scolaires

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

Au vue des données supplémentaires apportées par le service urbanisme et les services de l'Education Nationale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITE** :

- **STATUE** sur une liste détaillée des rues et lieux dits, en complément de la cartographie des périmètres scolaires approuvés au dernier conseil. Elle permet de mieux découper les périmètres de la commune nouvelle et de prendre en compte les modifications les plus récentes.
- **APPROUVE** les périmètres scolaires, ainsi mis à jour par le complément ajouté.

IV – ACCUEIL DE LOISIRS

V-20160630/120 : Convention pour le renouvellement de l'agrément DDCSPP de l'Accueil de Jeunes

Rapporteur : Monsieur MAZERON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** cette convention dans les conditions décrites dans ce document.
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

V-20160630/121 : Contrat d'aide financière CAF pour le projet « Carton Jeunes »

Rapporteur : Monsieur MAZERON.

Ce contrat définit et encadre les modalités de versement par la CAF, d'une subvention de fonctionnement de 500€ pour l'action « Carton jeunes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** ce contrat dans les conditions décrites dans ce document, pour l'année 2016.
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

V-20160630/122 : Convention d'objectifs et de financement CAF relative à la Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement pour l'Accueil de Jeunes

Rapporteur : Monsieur MAZERON.

Cette convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement », pour l'Accueil de Jeunes situé Place François Mitterrand à Malemort, entre la CAF et la Commune de Malemort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** cette convention dans les conditions décrites dans ce document, conclue pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

V-20160630/123 : Convention de partenariat avec l'association « Intégr'à Dom »

Rapporteur : Monsieur MAZERON.

Cette convention a pour objectifs de déterminer les modalités d'accueil et de prise en charge d'enfants autistes dans le cadre des Accueils de Loisirs de Malemort.

L'association *Intégr'à Dom*, est une association loi 1901 sans but lucratif, détentrice d'un agrément qualité au titre de la législation sur les services à la personne. Elle est exclusivement spécialisée dans la prise en charge des personnes autistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** cette convention dans les conditions décrites dans ce document,
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

V – TRAVAUX

V-20160630/124 : Approbation des conventions avec la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze relatives aux travaux d'alimentation au réseau d'électricité du projet de la SA HLM POLYGONE à la Menette

Rapporteur : Monsieur RIGOUX.

Considérant que dans le cadre des travaux d'alimentation au réseau d'électricité du projet de la SA HLM POLYGONE à la Menette, la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze sollicite l'accord de la commune pour la pose de canalisations souterraines, ainsi que la pose de coffrets et d'un poste de transformation, sur les parcelles communales cadastrées BN n°307, BN n°308, BN°309, BN n°310, BN n°5.

Considérant que deux conventions sont proposées pour définir les modalités de gestion et d'entretien des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les deux conventions.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions.

QUESTIONS DIVERSES :

Questions orales :

➤ Intervention de Madame BOUDIE :

- Demande sur l'avancée du projet de dénominations des rues des lieux-dits sur la commune.

➤ Informations de Madame LE MAIRE :

- Ouverture le 13 juillet de la boulangerie « Blachère » (à la place de l'ancienne cafétéria à Géant Casino).
- Nouveau parking pour les agents de la mairie – Donc désengorgement du parking mairie pour les administrés.
- Installation de l' « école innovante » indépendante dans le local face à l'école de Puymaret – ouverture en Septembre.
- Feu d'artifice et marché festif le jeudi 14 juillet 2016 au parc omnisports Raymond Faucher.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20 heures 48.

Fait à Malemort, le 4 juillet 2016,

Pour affichage et parution presse,

Madame le Maire,
Frédérique MEUNIER



